



coorace

*Entreprises d'utilité sociale
et territoriale*

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022**

UN NOUVEAU SOUFFLE





SOMMAIRE

2 ÉDITO DU PRÉSIDENT

4 NOTRE ORGANISATION

- 4 Ressources financières de la fédération
- 5 Le réseau coorace
- 6 Les représentants en région
- 7 L'équipe du national
Le conseil d'administration

8 2022, UNE ANNÉE PORTEUSE D'UN NOUVEAU SOUFFLE

- 8 Lancement de la plateforme formation sur « DENDRÉO »
- 9 Des ateliers juridiques régionaux et nationaux
- 10 Coorace expose ses réserves face aux contrats passerelles
- 11 Webinaire santé au travail
- 12 Action plaidoyer en vue des présidentielles
Publication du rapport sur le dialogue social
- 13 Conduite de l'expérimentation « commission salarié en parcours »
- 14 Retour sur l'AG du 21 juin 2022
- 15 Coorace et la coopération
Une déclinaison avec la coopération entre les AI et les ETTI
- 16 Porter la voix du réseau à l'occasion du lancement de France travail
Bienvenue à Philippe LESNÉ, nouveau secrétaire Général de Coorace !
Valorisation du contrat pro inclusion
- 17 Retour sur le Projet de Loi de Finances (PLF)
Journée des ambassadeurs du 17 novembre
- 18 Cooactiv : signature de la convention avec Co-savoirs et Sayaris
- 19 Offrir des vacances aux salariés en parcours !

20 LES CHIFFRES CLÉS EN 2022

21 LES PARTENAIRES

Ils soutiennent et font confiance à la fédération

Les 3 axes du nouveau souffle...

24 1. COORACE AGIT POUR VOUS

- 24 Outiller et former
Expérimenter et innover
- 25 Filière porteuse
- 25 Coopérer et valoriser les territoires

26 2. UNE NOUVELLE ORGANISATION

Coorace ensemble pour un nouveau souffle

27 3. 2023- 2026, NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 27 Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et des collectifs
- 28 Agir pour développer les territoires solidaires
- 29 Agir pour promouvoir une société plus inclusive

ÉDITO

DU PRÉSIDENT

Les douze mois de 2022, période de sortie de la crise Covid, ont plongé - presque paradoxalement - nos entreprises et associations dans une période plus complexe qu'auparavant pour ce qui est de la gestion du quotidien et de leur développement. Les tensions concernant l'activité, l'insuffisance des moyens alloués par les autorités publiques, la pénurie et le manque de valorisation des métiers de l'humain ont mis un grand coup de frein à la trajectoire de croissance initiée par le Pacte Ambition IAE.

Grâce à une organisation de l'équipe salariée en pôles, plus resserrée, plus lisible, plus efficace, et à la mobilisation de toutes et tous, des défis importants ont pu être relevés :

- Promotion d'une offre de formation claire, accessible et adaptée aux besoins ;
- Déploiement national du projet CEISE soutenu par l'État pour catalyser et coordonner l'action des délégations régionales au service d'initiatives structurantes et créatrices de près de 230 emplois dans des filières en tension ;
- Plaidoyer intense tout au long de l'année dans un cadre politique renouvelé avec l'installation d'un nouveau gouvernement... Les sujets n'ont pas manqué : CDI inclusion, contrats passerelles, triple exclusivité en Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion, doublement de l'aide au poste en Association Intermédiaire, réforme France Travail, rapport IGAS, etc. ;
- Accompagnement des adhérents et appui aux délégations régionales sur des actions de sensibilisation et de développement autour de la qualité de vie au travail en direction des salariés en parcours : santé, dialogue social, accès aux vacances, etc. ;
- Animation du dispositif national de soutien aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique pour le compte de l'État et en coopération avec les autres réseaux nationaux investis (ESS France, Le Labo de l'ESS, le MES, le RTES).

Toutes ces réalisations vous sont présentées dans un rapport d'activité au rendez-vous de la qualité. Il démontre notre attachement à mettre en œuvre les orientations stratégiques 2022 - 2026 adoptées au Congrès de Lille.

C'est l'occasion de remercier chaleureusement toutes nos équipes salariées, les membres élus du Conseil d'Administration et du Bureau, les délégations régionales et tous nos adhérents qui font vivre le grand et beau projet de Coorace !

La force d'un réseau comme le nôtre s'incarne dans chaque personnalité qui le fait vivre et le porte au quotidien. Merci à **Éric Beasse** d'avoir si bien tenu ce rôle à travers sa fonction de Secrétaire Général de 2017 à 2022 et d'avoir accompagné Coorace dans des évolutions fortes autour de son positionnement et de sa structuration. Eric poursuit aujourd'hui son engagement inclusif en Guyane et nous lui souhaitons le meilleur dans cette nouvelle aventure.

Pour lui succéder, nous souhaitons la bienvenue à **Philippe Lesné**, qui nous a rejoint en septembre 2022. Son parcours et ses qualités nous aideront à poursuivre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés.

2022 marque également le retour à une situation économique plus saine pour la fédération. Les efforts de gestion sont justement récompensés par l'atteinte d'un résultat positif que nous osions à peine espérer lorsqu'il y a un an nous avons fixé l'objectif de retour à l'équilibre. C'est là aussi le fruit d'une mobilisation collective qu'il convient d'entretenir et d'animer pour aborder avec sérénité les deux prochaines années.

Car les défis qui s'annoncent sont importants et les objectifs à atteindre ne peuvent être qu'ambitieux...

- Valoriser l'ensemble des modèles et modes d'entreprendre en IAE à l'heure où les Associations Intermédiaires et les Ateliers Chantiers d'Insertion ressortent fragilisés des conclusions du rapport IGAS, des restrictions budgétaires et d'une politique de « stop and go » incompréhensible et démobilisatrice ;
- Obtenir des moyens conséquents pour la formation de celles et ceux qui en ont le plus besoin ;
- Convaincre le gouvernement d'investir massivement dans l'IAE et de la doter de moyens suffisants dans le cadre du PLF 2024 pour reprendre une trajectoire de croissance et offrir des perspectives claires au secteur ;
- Promouvoir sans relâche un modèle de développement durable de l'IAE porté par des PME d'Utilité Sociale et Territoriale, alternatif aux solutions toutes faites proposées par des grands groupes qui tentent de s'implanter partout ;
- Faire reconnaître la place de l'IAE et de ses réseaux dans la gouvernance et dans l'organisation opérationnelle et territoriale de France Travail ;
- Maintenir un plaidoyer fort en faveur du soutien, du développement et de la structuration de l'IAE dans les Outre-Mer et les territoires les plus fragiles qui se sentent chaque jour plus délaissés et abandonnés ;
- Œuvrer au renforcement des coopérations et des alliances avec les autres réseaux de l'IAE, dans le cadre du Collectif national IAE, ainsi qu'avec Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et d'autres, sur la base d'une vision et de principes d'actions partagés, en toute complémentarité.

Le chantier de l'Organisation Stratégique du Réseau, matrice de tous les changements, a été lancé opérationnellement en 2022. Il va impulser un nouveau souffle, nous permettre de Faire Coorace Ensemble, et de relever tous les challenges autour de 5 intentions clairement affirmées...

1. Renforcer la solidarité et la coopération entre toutes les composantes du réseau
2. Refonder l'articulation des liens politiques et techniques de la fédération
3. L'adhérent au cœur du projet
4. Développer l'autonomie financière de la fédération
5. Renouveler l'offre de services

Plus que jamais, la coopération est La Solution ! Son cadre d'exercice est celui de l'action de proximité citoyenne, celui du territoire vécu, celui du bassin de vie et d'emploi.

À l'occasion de son centième anniversaire, **Claude Alphandery**, le 29 novembre 2022, nous proposait un cap et nous donnait rendez-vous : « Je lance donc, au nom de mes cent ans d'attachement passionné à la solidarité, un appel à multiplier et approfondir [...] ces lieux de coopération. Je sais pouvoir compter [...] sur l'ensemble des acteurs de l'ESS à travailler de concert pour amplifier toutes ces coopérations positives et fondatrices de liens sociaux et de lendemains désirables ».

Il n'y aura pas de plein emploi, et encore moins de bon emploi pour tous, sans un secteur de l'IAE soutenu dans sa diversité et sa pluralité, ancré dans les territoires et porteur de coopérations ouvertes.

Aussi, j'invite chaque adhérente, chaque adhérent à oser dépasser ses éventuels a priori, ses indignations, ses incertitudes, ses doutes ... pour constater combien les combats que nous menons ensemble sont essentiels pour faire bouger la société !

Plus que jamais, Faisons Coorace Ensemble !



Laurent Pinet,
Président Coorace

NOTRE ORGANISATION



588
entreprises adhérentes



276
associations intermédiaires (AI)



46
entreprises de travail temporaire d'insertion et entreprises de travail temporaire de l'économie sociale et solidaire (ETT ESS)

43
entreprises d'insertion (EI)

142
ateliers et chantiers d'insertion (ACI)

13
Proxim'Services



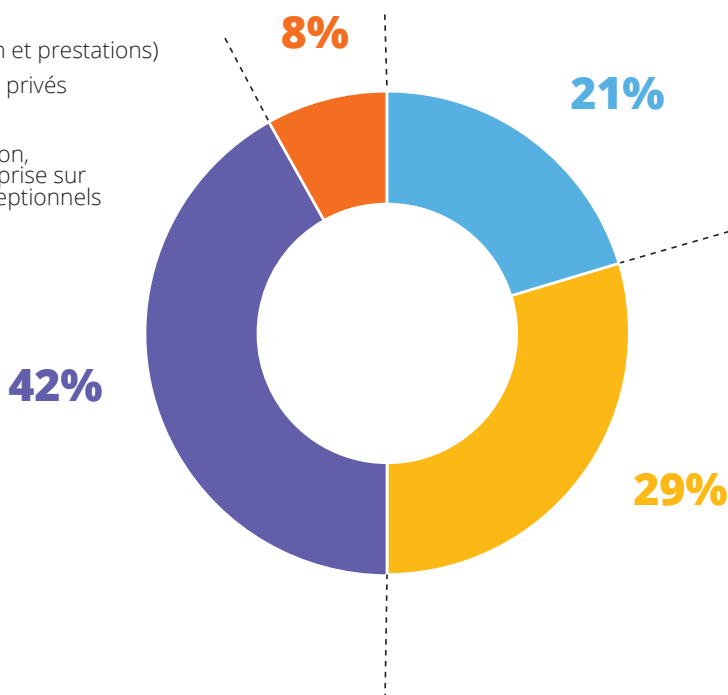
26
autres structures (organismes de formation, 8 EBE et 8 autres structures de l'ESS)

24
GES (Groupe économique solidaire)



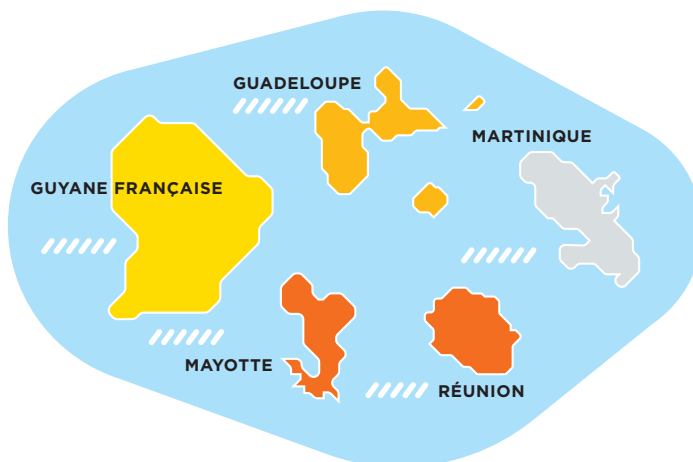
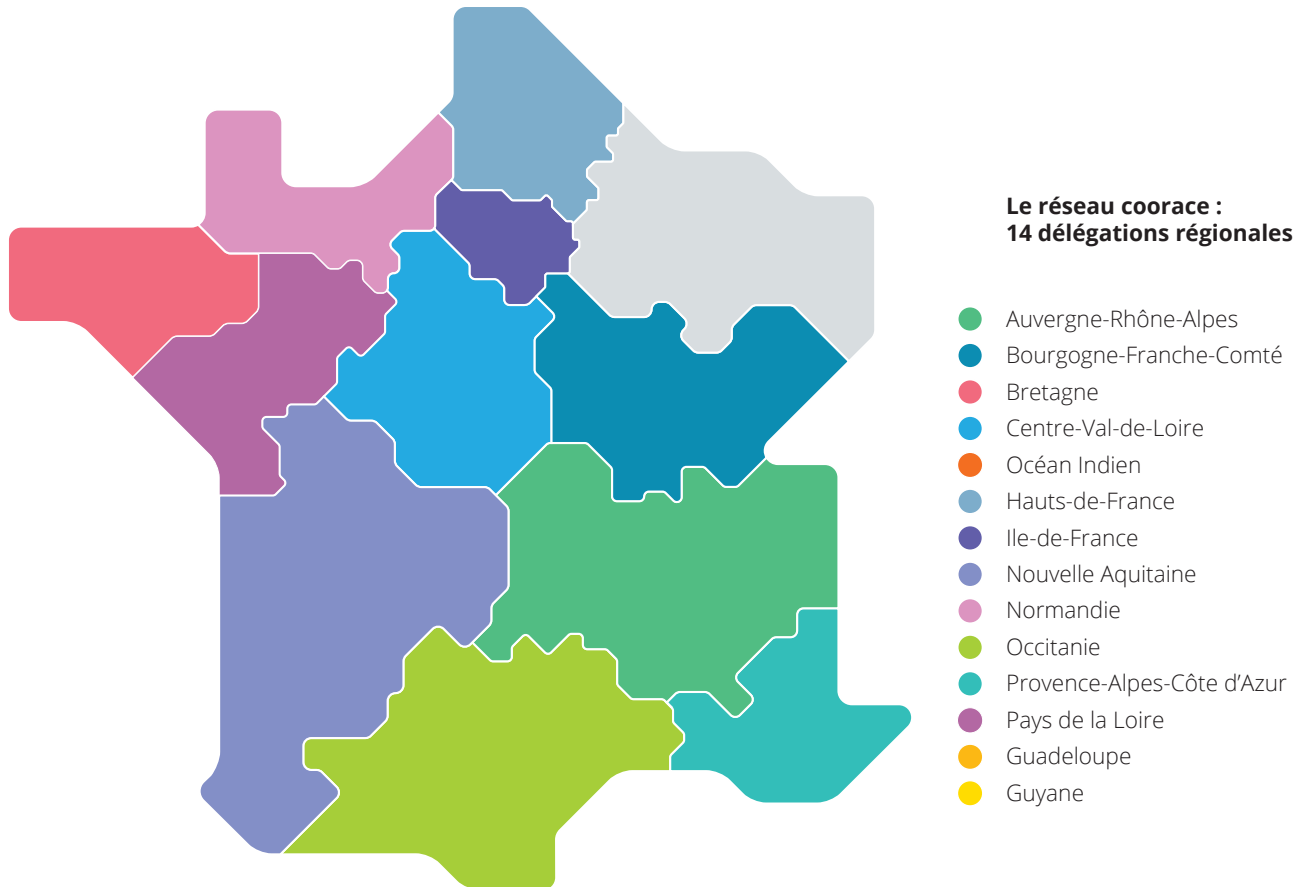
RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA FÉDÉRATION (2022)

- Production vendue (organisme de formation et prestations)
- Financements publics et privés
- Cotisations
- Autres produits de gestion, produits financiers et reprise sur provisions, produits exceptionnels et transfert



LE RÉSEAU COORACE

Coorace est organisé autour d'un maillage territorial réparti sur la métropole et l'Outre-mer. Ses 14 Délégations Régionales permettent à notre réseau de favoriser la prise en charge du public sur l'ensemble du territoire français. Nos entreprises adhérentes sont génératrices de développement économique local et contribuent à la transformation écologique, sociale et sociétale des territoires.



LES REPRÉSENTANTS EN RÉGION

SEPTEMBRE 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Auvergne - Rhône-Alpes



Mickael DURAND



Laurent PINET

Nouvelle-Aquitaine



Jean-Pierre RUSSEIL



Mireille SENEQUE

Bourgogne-Franche-Comté



Françoise LEROY



Mathieu NICOUUD

Occitanie



Sylvia RICCI



Bertrand MUNICH

Bretagne



Jean CASTEL



Jean-Jacques MERCIER

Pays de la Loire



Gilles PICHAVANT

Centre val-de-Loire



Nadine ROYERE



Sorana RUIZ

Provence-Alpes- Côtes d'Azur



Pierre LANGLADE



Nicolas PAZERY

Hauts-de-France



Nathalie CARLIER



Marc SOCKEEL

Guadeloupe



Cindy BARGOT

Île-de-France



Olivier FLAMENT



Cécile JUBIN

Guyane



Mélanie PETIT-FRÈRE



Estelle LADA

Normandie



Laetitia BLANQUART



Bernard CHAUMONT

Océan Indien



Johnny DIJOUX



Mohamed NASSOR

Comité prospectif

- Christophe CHEVALIER
- Hugues SIBILLE

Collège salarié.e

- Nicolas IMBERDIS
- Julien ALLEAU
- Sébastien GALTIER

Le bureau

- Laurent PINET
Président / Pilote politique de la commission ARRE
- Mireille SÉNÈQUE
Trésorière / Pilote politique de la commission Administratif et Financier
- Jean CASTEL
Membre du bureau
- Sylvia RICCI
Membre du bureau / Pilote politique de la commission Formation et Prestations
- Pierre LANGLADE
Membre du bureau / Pilote politique de la Commission Ressources, Innovations et Développement

LES ÉQUIPES DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

Auvergne-Rhône-Alpes

- Pascal CARLISI
Secrétaire général
- Emeric DASWANI
Chargé de développement économique solidaire Insertion
- Victoria COURCOUX
chargée de mission
- Marion MORET
Assistante de direction

Bourgogne-Franche-Comté

- Océane RICHARDIN
Déléguée régionale
- Sevan MARGOSSIAN
chargé de mission

Bretagne

- Nolwenn BARRE
déléguée régionale

Centre Val-de-Loire

- Abdoulaye BARRY
Chargé de mission développement du réseau en Centre Val-de-Loire

Hauts-de-France

- Caroline SENEZ
secrétaire générale
- Ireva RAVENNE, Cheffe de projet développement économique et stratégie des SIAE
- Chloé BARTE
stagiaire

Île-de-France

- Nicolas AUZIERE
co-délégué régional
- Chloé RAGUIN
co-déléguée régionale
- Roberta ROSCIA
Chargée d'animation et de communication

Normandie

- Julien ALLEAU
Délégué régional
- Laurent BOUVET
Délégué régional
- Claire FRANCOIS
Déléguée régionale

Nouvelle-Aquitaine

- Peggy POUVREAU
Déléguée régionale Coorace et déléguée adjointe INAE

Occitanie

- Nicolas IMBERDIS
Secrétaire général
- Céline FRIER
Chargée de mission accompagnement de projets de territoire
- Rosana VERA
Chargée de mission développement économique
- Nathalie DELCOUR
Assistante administrative, comptable et communication

Pays de la Loire

- Priscilla RONDEAU
déléguée régionale
- Matthieu BELLAYER
Chargé de projets développement économique solidaire - insertion

Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Lucia CUOZZO
Déléguée régionale
- Adélaïde COMBY
Chargée de communication et animation réseau

Guadeloupe

- Mathias SCHALLER
Secrétaire général

Guyane

- Frédérique MADELAINE
Déléguée régionale
- Coraline VAZ
Chargée de mission

Océan Indien

- Johnny DIJOUX
Président - Réunion
- Mohamed NASSOR
Délégué régional - Mayotte

L'ÉQUIPE DU NATIONAL

Secrétaire général

- Philippe LESNÉ

Pôle administratif & financier

- Mériem HAMIDANI
Directrice administrative et financière
- Manuela ANTUNES
Chargée de mission gestion des cotisations
- Sébastien GALTIER
Chef de projets économiques
- Betty MAYENGA
Gestionnaire administrative et financière

Pôle ressources innovations et développement

- Marlène TREZEGUET
Responsable du pôle
- Muriel AUCHER
Responsable de l'Innovation
- Fanny CHARBONNEL
Juriste en droit social
- Coralie COURTOIS
Juriste en droit des affaires

- Éric DESSEZ
Chargé de mission amélioration continue

- Christophe LEMOINE
Chargé de développement des démarches d'amélioration continue

- Nina FOTSO
Chargée de développement des démarches d'amélioration continue en alternance

- Mirko PAYET
Chargé de mission suivi des partenariats et développement des coopérations

- Pierre-Luc MELLERIN
Animateur national du dispositif de soutien des PTCE

Pôle formation et prestations commerciales

- Damien ABRAHAM
Responsable du pôle
- Anna BENAVENTE
Administratrice des formations
- Raffaella CAPASSO
Assistant administratif et relation client en alternance

- Violaine CAPLAN
Cheffe de projets développement formation et prestations

- Geneviève GOURDEL
Chargée de projets formation, référente handicap

- Sébastien MOLLA
Formateur
- Khaoula ZOUBI
Chargée de gestion du pôle

Pôle animation du réseau et relation extérieures

- Philippe LESNÉ
Responsable du pôle
- Aude RABE
Responsable communication
- Adrien RIVIERE
Chargée de mission plaidoyer
- Marie BUSSON
Chargée de mission animation du réseau et territoires
- Naïce SOMMEIL
Chargée de communication en alternance



UNE ANNÉE PORTEUSE SOUFFLE



JANV.

LANCEMENT DE LA PLATEFORME FORMATION SUR « DENDRÉO »

Axe majeur des Ressources Humaines de nos adhérents, la montée en compétences des salariés se traduit au sein de la fédération par la mise en place d'une offre de formation dédiée. Pour favoriser ces apprentissages au plus grand nombre et dans des conditions optimales, l'organisme de formation de Coorace lance une nouvelle plateforme d'inscription en ligne. Nommée Dendréo, cette plateforme permet une gestion en temps réel des inscriptions avec des programmes répondant aux exigences Qualiopi. Cette certification exige notamment le respect de 7 critères.

Zoom sur les exigences Qualiopi :

CRITÈRE N° 1 de Qualiopi **Communiquer sur son offre**

Ce premier critère inventorie toutes les informations à produire pour présenter son offre de formation (contenu, déroulé et indicateurs de résultats). Les organismes de formation le font depuis longtemps sur tous les supports de communication déjà existants : site internet, conditions générales de vente, programme de formation, rapport pédagogique et financier à produire chaque année à la DDETS...

CRITÈRE N° 2 **Proposer des formations adaptées aux besoins**

Le second critère insiste sur le fait que les formations proposées ne sont pas des produits sur étagère, mais des parcours modulables avec des objectifs fixés individuellement. L'évaluation des compétences opérationnelles se fait ainsi à l'entrée et à la sortie du parcours.

CRITÈRE N° 3 **Accompagner et suivre les apprenants à chaque étape**

Le troisième critère détaille ce à quoi doit ressembler un parcours de formation au jour le jour. Il pointe tous les documents à mettre à disposition et tous les services proposés aux apprenants. Le but : informer l'apprenant, le rassurer et anticiper les difficultés qu'il pourrait rencontrer. L'objectif sous-jacent est de limiter les abandons en cours de formation.

CRITÈRE N° 4 **Offrir un éco-système favorable aux apprentissages**

Avec le critère n° 4, l'organisme de formation doit montrer quels sont les moyens investis pour la réussite de la formation : le lieu d'accueil, les équipes, le matériel, les ressources pédagogiques... De nombreux documents sont à produire dans cet item qui nécessite une organisation documentaire très rigoureuse.

CRITÈRE N° 5 **Former toute l'équipe de l'organisme de formation**

La cinquième brique de la certification Qualiopi challenge les organismes de formation sur leurs propres capacités à se former. Cela concerne les dirigeant.e.s de la structure, l'équipe support et l'équipe pédagogique, tant interne qu'externe. Si nécessaire, le processus de recrutement de l'organisme de formation et ses pratiques en termes d'obligation de formation des collaborateurs sont à revisiter dans cette perspective.

CRITÈRE N° 6 **S'investir dans son environnement professionnel**

Se former aujourd'hui, c'est aussi apprendre à apprendre. Le sixième critère de Qualiopi liste les actions que doivent mener les organismes de formation pour être exemplaires en matière. Il s'agit de rester en pointe tant sur le cadre légal de la formation professionnelle, les évolutions de ses secteurs d'expertise ainsi que les innovations pédagogiques et technologiques. Ce critère aborde également l'accueil des publics en formation de handicap ainsi que le cadre du portage salarial et de la sous-traitance.

D'UN NOUVEAU 2022

CRITÈRE N° 7

Écouter et prendre en compte les feedbacks, bons ou mauvais

C'est dans le critère n°7 qu'est officiellement introduit le socle d'une démarche Qualité qui vise l'amélioration continue de l'organisme de formation. Pour cela il faut organiser un recueil méticuleux des retours des apprenants, des entreprises, des financeurs externes... La gestion des réclamations est stratégique et doit être organisée en amont, avant que les situations critiques ne se produisent.

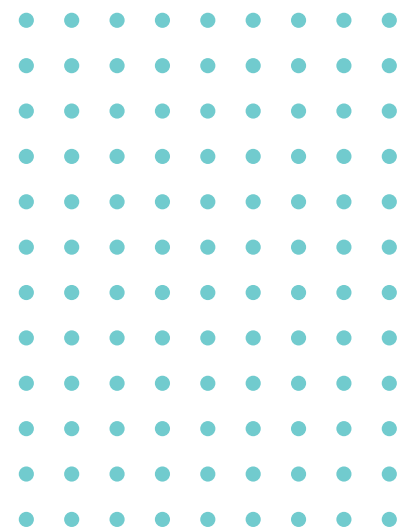
Ce lancement intervient pour développer les compétences de nos adhérents et partager les bonnes pratiques concernant des domaines variés. Ainsi le nouveau catalogue regroupe des thématiques diverses :

- Juridique ;
- Culture métier de l'IAE ;
- Développement commercial ;
- Communication ;
- Ressources humaines et management ;
- Piloter une SIAE ;
- Qualité de vie au travail ;
- Développement professionnel ;
- Amélioration continue / qualité ;
- Stratégie filière.



Le plaidoyer en bref :

Coorace participe très activement à la mission d'analyse du modèle économique des associations intermédiaires (AI) effectuée par le cabinet Ernst & Young et diligentée par la Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle (DEFGP). Alors que l'aide au poste pour les AI est trop faible (1.500 euros par équivalent temps plein) l'étude conclue à une estimation du coût de l'accueil et de l'accompagnement d'environ 3.000 euros par ETP. Paradoxalement le rapport de Ernst & Young maintiendra un positionnement défavorable à l'augmentation de l'aide au poste des AI.



FÉV.

DES ATELIERS JURIDIQUES RÉGIONAUX ET NATIONAUX

Après la réforme de l'IAE, Coorace propose différents cycles d'**ateliers régionaux et nationaux** sur :

- La mise en place des **CDI inclusion** (incluant un modèle d'accord d'aménagement du temps de travail et une réflexion sur la GPEC sénior) ;
- La mise en place des **contrats passerelles** ;
- La conformité à la **triple exclusivité** dans les ETTI ;
- Les nouvelles opportunités contractuelles.

Le CDI inclusion : l'emploi durable au bénéfice des publics sénior

Plébiscité par le réseau (cf le rapport AI : Au cœur des associations Intermédiaires, l'agilité au service des personnes et des territoires) et consacré en partie par le Pacte d'ambition (engagement n°1, mesure n°2) et la réforme du 14 décembre 2020, le **CDI inclusion** peut aujourd'hui être mobilisé par les structures de l'insertion par l'activité économique avec des personnes de 57 ans et plus rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Fruit des réflexions menées par Coorace sur la sédentarisation des publics et la conclusion de CDI en AI, ce contrat nécessitait néanmoins un

travail de cadrage pour lever les incertitudes quant à son régime d'application concret au sein des SIAE. C'est chose faite avec l'aide des adhérents répartis en 3 groupes de travail associant les régions. Les adhérents travaillent avec les délégués régionaux impliqués et l'équipe juridique (et l'ANACT) sur tous les aspects entourant la conclusion d'un CDI (organisation, gestion de la « GPEC », accord d'aménagement du temps de travail et modèle de CDI inclusion adapté au conventionnement) à travers des ateliers, des webinaires et des accompagnements.

COORACE EXPOSE SES RÉSERVES FACE AUX CONTRATS PASSERELLES

Les contrats passerelles sont un « mélange des genres » préjudiciable à la clarté du rôle et de la complémentarité des conventionnements.

Le Contrat passerelle est une expérimentation pour trois ans (jusqu'au 16 décembre 2023) permettant aux EI et aux ACI de mettre à disposition des salariés en parcours depuis 4 mois, pour une durée de 3 mois renouvelable 1 fois (6 mois au total) auprès d'une entreprise de droit commun (hors IAE et EA). La mise à disposition est à but non lucratif (C. trav., art. L8241-2).

Le réseau Coorace ne soutient pas cette expérimentation, d'autres solutions pouvant être privilégiées pour l'amélioration des sorties en emploi durable des salariés en fin de parcours d'insertion. Un temps pratique d'échanges est cependant proposé aux adhérents désireux d'en savoir plus, ce qui a permis de mieux former les participants à la mise à disposition à but non lucratif dite « Cherpion » (depuis la loi du même nom).

La triple exclusivité dans les ETTI

La règle de la triple exclusivité a été renforcée par la réforme de l'inclusion. Désormais, l'article L5132-6 impose pour les entreprises de travail temporaire d'insertion l'exclusivité d'activité, de public et de moyens.

Avec la Fédération des entreprises d'insertion, Coorace a publié une synthèse de sa mise en œuvre, notamment son articulation dans les GES.

À ce titre **Coorace propose un accompagnement à la mise en conformité** de l'ensemblier/GES.

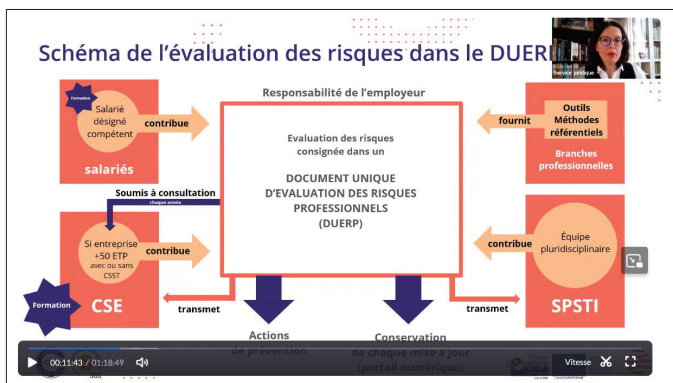
Le plaidoyer en bref :

Le réseau prend part au lancement des travaux de constitution de « l'union pour le réemploi solidaire » avec les réseaux ESS France, Emmaüs, Fédération ENVIE, Réseau national des recycleries et ressourceries, L'Heureux Cyclage. Ce collectif a pour ambition de promouvoir l'économie circulaire et la sobriété en accompagnant les adhérents agissant en faveur du réemploi solidaire.

WEBINAIRE SANTÉ AU TRAVAIL

La santé au travail est un enjeu majeur pour tout employeur. Une réforme substantielle est intervenue avec la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, entrée en vigueur le 31 mars 2022. Coorace organise ensuite une présentation complète de cette réforme qui modifie le cadre du DUER, créé un passeport de prévention, introduit de nouvelles visites médicales, impose des formations à la sécurité (5 jours obligatoires) et renforce les moyens et prérogatives des nouveaux services de prévention et de santé au travail (y compris dans la lutte contre la désinsertion professionnelle).

Cette réforme vient également modifier l'article L4622-6 du code du travail et prévoit dorénavant que les frais des services de santé au travail « sont répartis proportionnellement au nombre des salariés comptant chacun pour une unité ». Enfin, le webinaire présente une cartographie des outils digitaux offrant une alternative pour répondre aux obligations légales. Au-delà du nouveau cadre réglementaire, ce webinaire fut l'occasion pour les 150 participants d'échanger sur leurs pratiques et difficultés éventuelles (fonctionnement, tarification).



Le renforcement des formations

Pour les membres du CSE lors du 1^{er} mandat et pour les salariés désignés compétents :

- 5 jours minimum

En cas de renouvellement de ce mandat :

- 3 jours minimum
- 5 jours minimum pour les membres de la CSSST dans les entreprises d'au moins 300 salariés

Formations prises en charge par l'OPCO dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Les dépenses prises en charge :

- Les coûts pédagogiques
- La rémunération (limite SMIC par heure de formation)
- Les frais annexes de transport, de restauration et d'hébergement
- Les frais de garde d'enfants ou de parents à charge (pour les formations en dehors des temps de travail)

Décret n° 2022-395 18 mars 2022

Le plaidoyer en bref :

Suite de nombreux échanges avec les parlementaires de l'Outre-Mer, la fédération est reçue par le cabinet du Ministre des Outre-mer, Sébastien LECORNU. Objectif : présenter un plan d'action en faveur du développement de l'insertion par l'activité économique (IAE) dans les territoires ultra-marins. Sont ainsi proposés une augmentation de l'aide au poste dans ces territoires ainsi qu'un renforcement des moyens accordés aux administrations déconcentrées.

AVR.

ACTION PLAIDOYER EN VUE DES PRÉSIDENTIELLES

À l'occasion de l'élection présidentielle, Coorace entend porter son plaidoyer auprès des principaux candidats : Non, le chômage de longue durée n'est pas et n'a jamais été une fatalité ; il ne repose pas sur un manque de volonté des personnes éloignées de l'emploi !

Convaincue qu'une politique économique alternative pourrait être possible, la fédération, au nom de l'ensemble de ses adhérents, défend ses valeurs auprès des équipes de campagne des différents candidats à travers 7 propositions innovantes et ambitieuses :

1. Création d'1 million d'emplois d'utilité sociale et territoriale

À l'heure de la convergence des défis économiques, sociaux et environnement Coorace en appelle au soutien de l'État pour créer un million d'emplois d'avenir, non délocalisables et utiles aux territoires.

2. Revaloriser les emplois d'utilité sociale et territoriale

Alors que les crises s'enchaînent il devient de plus en plus difficile pour les salariés de nos structures (en insertion comme permanent) de vivre convenablement. Ainsi Coorace appelle à une amélioration des règles de cumul pour les salariés en insertion (RSA, ASS ou autres avec le salaire contractuel) et à une meilleure reconnaissance de l'action essentielle de nos salariés permanents via une revalorisation type Ségur.

3. Encourager les coopérations

Coorace encourage les coopérations partout sur les territoires en portant une proposition de limitation des risques de contamination fiscale pour les associations du fait de la présence d'entreprises au sein des groupements de structures.

4. Favoriser la formation des salariés

Coorace, convaincue de l'importance de former l'ensemble des salariés, présente un ensemble de propositions ambitieuses sur le Plan d'investissement des compétences (PIC) IAE, sur le Plan de développement des compétences (PDC) ou par ailleurs sur le Compte professionnel de formation (CPF).

5. Faire des territoires ultra-marins un modèle de territoire inclusif

En lien avec les adhérents et délégations d'outre-mer Coorace propose aux équipes de campagne son plan d'action en faveur du développement de l'IAE dans les territoires ultra-marins. Sont ainsi proposés une augmentation de l'aide au poste dans ces territoires ainsi qu'un renforcement des moyens accordés aux administrations sur place.

6. Renforcer les marchés publics responsables

Coorace croit en l'importance des marchés publics comme levier de développement de l'activité de ses adhérents mais aussi en l'importance de la transformation profonde du fonctionnement de l'État sur le sujet. La fédération encourage ainsi l'ensemble des acteurs publics à utiliser plus largement, dans la conception de leurs marchés, les clauses sociales favorables à l'insertion.

7. Faire de la gouvernance territoriale de l'insertion un pilote stratégique du développement

Coorace affirme plus que jamais la nécessité de repenser les écosystèmes locaux à toutes échelles pour donner plus de place à l'IAE. Il est en effet essentiel que nos adhérents aient voix au chapitre dans l'ensemble des espaces de dialogue avec l'État ou tout autres acteurs publics, décentralisés ou déconcentrés.

MAI

PUBLICATION DU RAPPORT SUR LE DIALOGUE SOCIAL

Coorace a toujours fait du dialogue social dans ses structures adhérentes une priorité. Le réseau soutient ses adhérents depuis plus de 10 ans dans l'amélioration de la qualité des emplois. Coorace propose des ateliers et webinaires afin d'accompagner les adhérents dans la dynamisation du dialogue social, notamment par les échanges de pratiques et les retours d'expériences permettant de construire des propositions d'évolution du cadre normatif. La commission insertion est une expérimentation légale travaillée avec le réseau Coorace pour améliorer le dialogue social dans l'IAE. Coorace propose des ateliers durant les trois années d'expérimentation, un rapport annuel et des propositions d'évolution.

L'ensemble des travaux, les ateliers et les accompagnements se retrouvent également dans un rapport rédigé dans le cadre d'une réponse à appel à projet de l'ANACT.

Ce rapport est l'occasion de revenir sur les spécificités de l'IAE, les difficultés d'application du cadre législatif, l'expérience de la PSVE (participation des salariés à la vie de l'entreprise). Il dresse un état des lieux de l'ensemble des espaces formels du dialogue social dans l'IAE (CSE, ISCT et nouvelle commission insertion en expérimentation) avec un focus sur le projet du CASSC, comité d'activités sociales, sportives et culturelles du Capée (Grand Poitiers).

Au-delà du constat, ce rapport propose des leviers d'amélioration de la participation des salariés en parcours au dialogue social, à travers une implication forte de la direction (avec des moyens tirés de l'expérience d'adhérents) et la nécessité d'organiser des formations, notamment en impliquant les syndicats.



12

CONDUITE DE L'EXPÉRIMENTATION « COMMISSION SALARIÉ EN PARCOURS »

Coorace est spécifiquement engagé dans l'amélioration du dialogue social dans le secteur de l'insertion par l'activité économique. Dans le cadre de l'expérimentation de 3 ans pour la mise en place d'une commission « insertion » prévue dans la loi du 14 décembre 2020, Coorace organise une série d'ateliers tout au long de l'année et un webinar national en septembre « Dynamiser le dialogue social avec les salariés en parcours » qui réunit des adhérents et des partenaires (ANACT, CFDT).



Ce webinar est l'occasion d'échanger sur plusieurs retours d'expériences :

Anissa COPPALONI, responsable de l'accompagnement et des démarches d'amélioration continue – élue CSE et déléguée syndicale CFDT – Chorus - AI fait le constat qu'au sein de sa structure, il n'y a pas de représentant des salariés en parcours. La commission est ainsi l'opportunité d'avoir des salariés en parcours rattachés au CSE.

« Au-delà des ateliers réalisés avec les salariés, ils se sentent appartenir à la structure et participer à la structure. Ils peuvent être forces de proposition. La commission, c'est le moment pour le salarié en parcours et pour les permanents de s'exprimer ».

Joan FREY, directrice de Valoris rattachée à Croix rouge insertion ACI

Croix rouge insertion possède 14 établissements en France, dont 2 volontaires pour l'expérimentation. Parti du constat que le CSE est essentiellement composé de membres permanents, mais très peu de salariés en parcours car difficulté à les mobiliser au moment des élections, Croix rouge insertion souhaite expérimenter des pratiques et engager de nouvelles actions.

Frédéric LE GOUIL, Assistant politique régionale - CFDT

Parti d'une réflexion de la CFDT Bretagne suite à un appel à projet de la DREETS Bretagne dont un axe est : « développer le dialogue social dans l'IAE » pour travailler sur la représentation des salariés en parcours dans les SIAE, tout un travail de réflexion est réalisé au sein de la CFDT Bretagne.

« La réflexion s'est tournée sur comment faire et comment s'adresser aux SIAE. L'idée était de s'appuyer sur les représentants du personnel en place mais avant, c'était aussi de convaincre les administrateurs et les directions de l'intérêt et du bien-fondé de la démarche pour que ça fonctionne et que chacun s'investisse ».

En conclusion, **Marion GILLES**, du département capitalisation et développement des connaissances de l'Anact déclare que : « Pour l'Anact, il est important de soutenir les actions développées dans l'IAE car c'est un secteur à fort enjeu mais on est aussi convaincu que dans l'expérience du travail tout ce qu'on y vit est déterminant dans le parcours d'insertion et dans le rapport à l'emploi. [...] On est convaincu que l'expérience de la démocratie sociale est un levier pour favoriser des parcours de transition positive ».

Le plaidoyer en bref :

En vue de préparer et accompagner ses adhérents à la prise de contact politique, Coorace présente, à l'occasion d'un webinar, un kit clés en main pour renforcer le maillage politique du réseau avec les députés nouvellement élus sur leurs territoires.

 **JUIN**

RETOUR SUR L'AG DU 21 JUIN 2022

Laurent PINET, Président, ouvre ce temps fort en notant une participation qui ne faiblit pas. Avec près de 100 participants, cette AG arrive à un moment particulier après les échéances électorales, une nouvelle équipe qui s'installe aux responsabilités politiques et le travail sur l'organisation stratégique du réseau (OSR).

Le Président adresse **son rapport moral** qui met en lumière la mobilisation du réseau dans cette nouvelle année touchée par la crise sanitaire, mais également nos nombreuses propositions fortes lors des échéances électorales et bien sûr le 19^e congrès des entreprises d'utilité sociale territoriale !

Après la présentation du rapport d'activités 2021 par toute l'équipe de Coorace, **Mireille SÉNÈQUE, Trésorière, ainsi que Christine CHOPART, Commissaire aux Comptes** présentent le rapport financier et les éléments budgétaires. La 7^e résolution soumise au vote de l'Assemblée générale concerne **l'organisation stratégique et les 4 principes du fédéralisme**. La 6^e résolution porte quant à elle sur la nouvelle charte des

adhérents Coorace, proposée après un travail continu de la commission vie fédérale, du Conseil d'administration et les apports de l'ensemble du réseau lors du congrès et d'un webinaire dédié. Lors de cette séquence, Laurent PINET a tenu à remercier et à saluer **l'engagement de Jacqueline SAINT-YVES** qui a porté ces travaux.

Jérôme Saddier, Président d'ESS France présente son nouvel ouvrage « Pour une économie de la réconciliation, Faire de l'ESS la norme de l'économie de demain ». Des échanges avec Laurent PINET, Président du réseau Coorace, ont permis de revenir sur :

- Le rôle de nos organisations pour une société de la réconciliation ;
- Le rôle de l'ESS sur les enjeux de démocratie, de citoyenneté et d'inclusion, l'importance de la délibération et de l'inclusion des jeunes dans nos organisations ;
- Le rôle fondamental des entreprises et de la nécessité qu'elles se réinventent au service de l'intérêt général.



Le plaidoyer en bref :

À la suite de la nomination d'Olivier DUSSOPT comme Ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, son Directeur de Cabinet convie le Président de Coorace à présenter ses principales propositions et positionnements en vue des chantiers à mener sur l'insertion à l'occasion de ce nouveau quinquennat.





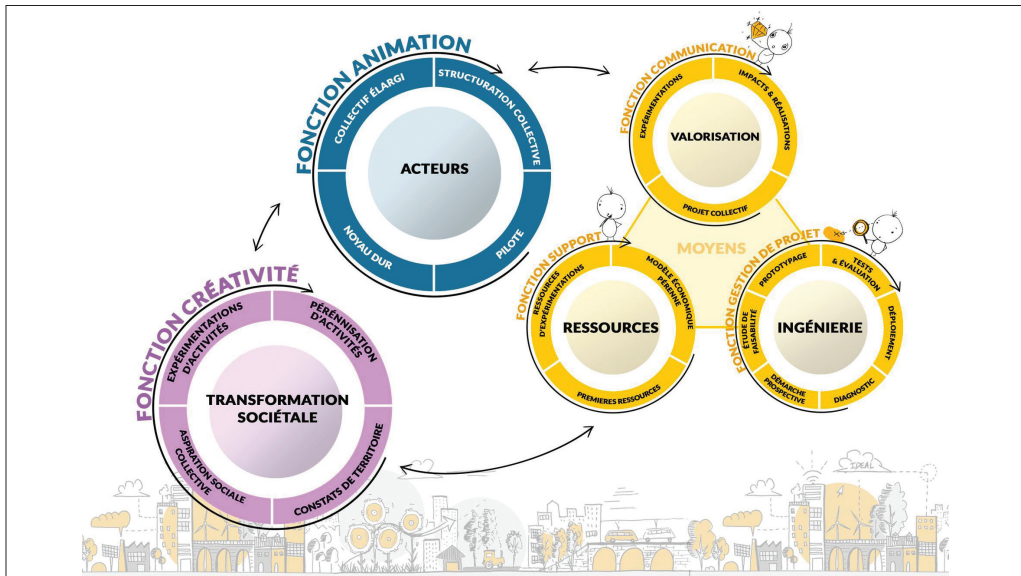
Coorace développe depuis de nombreuses années une approche d'appui et d'accompagnement de ses membres sur les enjeux de coopération, considérant qu'il s'agit là d'une valeur et d'un principe d'actions essentiels à toute initiative de création d'emploi et de lutte contre le chômage et la pauvreté.

COORACE ET LA COOPÉRATION

De l'association intermédiaire au GES et au PTCE, en passant par les démarches d'amélioration continue et les solutions d'approche territoriales telles que Vita air ou encore Coodiag, ce rapport sur la coopération dresse un large panorama des méthodes, outils et actions permettant de favoriser la coopération. Il montre la capacité d'innovation et la richesse des expériences menées par les adhérents du réseau.

Il a été rédigé sous la direction de Julien ALLEAU, co-délégué régional de Coorace Normandie avec la participation de Laurent BOUVET, Co-délégué régional Coorace Normandie et de Muriel MOUJÉARD, Directrice du CIBC Normandie.

Le webinaire du 20 juin 2022 « La coopération, ADN de Coorace » réuni Julien ALLEAU, Co-délégué Coorace Normandie et docteur en sciences humaines et sociales et Jennifer SANIOSSIAN, docteur en sciences de gestion de l'Université de Lille (IAE Lille) qui présente l'outil « les rouages de la coopération » permettant d'identifier le processus de coopération à développer pour la transformation du territoire.



UNE DÉCLINAISON AVEC LA COOPÉRATION ENTRE LES AI ET LES ETTI

Un webinaire « AI-ETI : les clés d'une coopération vertueuse » retrace la complémentarité entre les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion et les vertus d'une coopération entre ces deux conventionnements par le biais de témoignages d'adhérents qui la pratiquent depuis longtemps.

Un soutien financier pour des projets ambitieux d'utilité sociale : lors de ce webinaire, le Crédit Coopératif intervient pour présenter les dispositifs mis en place à destination des projets qui génèrent beaucoup d'investissement. Il est possible de demander des financements par le biais de leur filiale écofi (détenue à 100% par le crédit coopératif). Les financements peuvent être sous formes de fonds propres ou de dettes (obligations, billet à ordre).

Le plaidoyer en bref :

Coorace alerte les pouvoirs publics sur la fin prochaine du PIC IAE et l'absence de perspectives pour 2023. Profitant de cette occasion, la fédération présente à l'ensemble des pouvoirs publics ses propositions en faveur de l'amélioration de la formation dans l'IAE (PIC IAE, PDC, dispositif pro A, CPF).

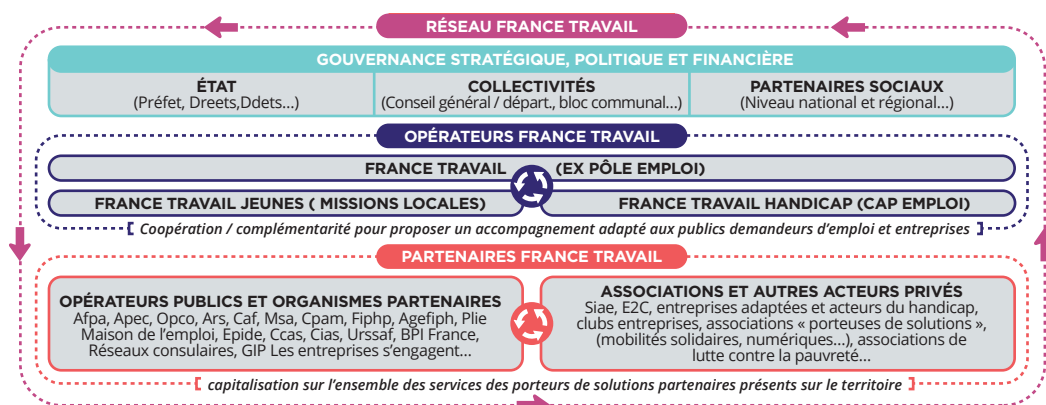


SEPT.

PORTER LA VOIX DU RÉSEAU À L'OCCASION DU LANCEMENT DE FRANCE TRAVAIL

Début septembre le ministre du travail, Olivier DUSSOPT, annonce le lancement de la réforme « France Travail » via huit dossiers considérés comme prioritaires. Cette réforme, attendue, intervient dans le cadre de l'objectif de plein emploi fixé par Emmanuel MACRON pour 2027.

Avec une concertation toute relative et face à un projet semblant plus exigeant envers les personnes très éloignées de l'emploi (diminution du chômage, 15-20h...) Coorace porte la voix de ses adhérents au plus haut niveau et réaffirme que la solution réside non pas dans la stigmatisation des chômeurs mais dans la création d'emplois reconnue d'utilité sociale au cœur des territoires et au carrefour des défis d'aujourd'hui : justice social, santé, transition écologique et énergétique...



BIENVENUE À PHILIPPE LESNÉ, NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE COORACE !

Philippe LESNÉ succède à Éric BÉASSE en tant que Secrétaire Général de Coorace. Philippe LESNÉ a démarré son parcours professionnel comme attaché parlementaire au Sénat puis il a été directeur des relations institutionnelles de grands groupes et Secrétaire Général d'une fédération patronale régionale. Son expérience dans l'univers du paritarisme et son expertise du lobbying devrait constituer un atout pour la défense des intérêts de Coorace et la promotion de son plaidoyer.

VALORISATION DU CONTRAT PRO INCLUSION



Benjamin Boisseau
Directeur de SATE 86

Coorace encourage la pratique des contrats d'alternance. Le contrat de professionnalisation inclusion (CPI) est une expérimentation prévue pour 5 ans dans la loi n° 2018-711 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (art. 28 VI). C'est un contrat de professionnalisation adapté aux spécificités des salariés en parcours puisqu'il permet de mobiliser une formation qualifiante complétée de modules de formation sur les savoirs de base.

Coorace soutient la mobilisation de ce contrat de professionnalisation expérimental et milite avec son ambassadeur, la SATE 86, pour sa consécration législative. Sont ainsi organisés des ateliers et réunions d'échange avec les adhérents et non adhérents. Des outils de promotion sont largement diffusés.

Le plaidoyer en bref :

Coorace répond à la demande d'audition de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) suite à la lettre de mission rédigée par Elisabeth BORNE - alors ministre du Travail. La fédération défend particulièrement l'importance de la complémentarité des modèles pour la richesse des parcours et, in fine, pour la réussite de tous. Coorace continue par ailleurs de plaider pour un doublement de l'aide au poste en Associations intermédiaires.

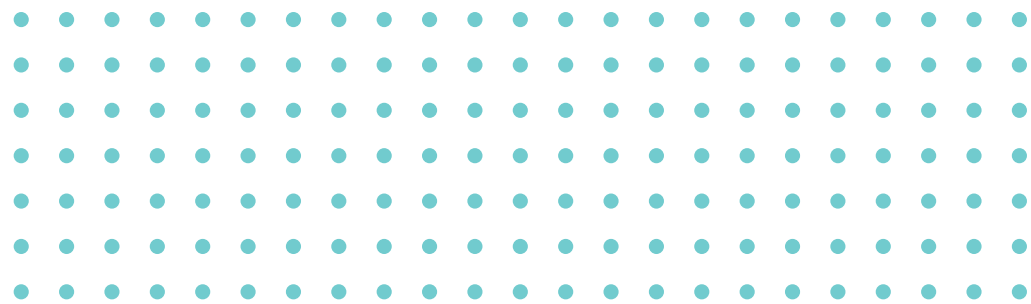
RETOUR SUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF).



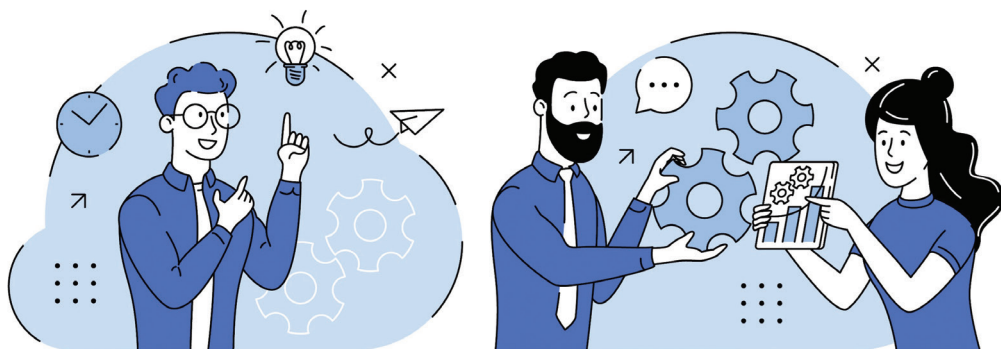
À l'occasion des débats autour du projet de loi de finances 2023, Coorace intervient auprès des députés afin de défendre un budget ambitieux et réaliste pour l'IAE.

Il s'agit d'alerter les parlementaires sur la discrète mais significative réduction du budget de l'insertion en rappelant l'importance, dans un contexte de recherche du plein emploi, de renforcer les budgets permettant d'accueillir les publics les plus précaires.

Coorace porte donc à nouveau un amendement en faveur du doublement de l'aide au poste (AAP) perçue par les associations intermédiaires mais aussi deux autres propositions relatives à une bonification de l'aide au poste pour toutes les structures intervenant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou en Outre-Mer et à une sécurisation fiscale pour les structures associatives présentes dans des groupements mixtes (GES, PTCE etc).



JOURNÉE DES AMBASSADEURS DU 17 NOVEMBRE



Dans le cadre de son programme « ambassadeur », Coorace organise une journée apprenante consacrée aux représentant.es du réseau pour les appuyer dans leur mission de « porte-parole » de la Fédération. Le 17 novembre, Coorace présente à tous ses ambassadeurs un programme spécifique avec une matinée politique et un après-midi pratique. Ainsi, les ambassadeurs ont pu s'acculturer au projet politique, aux orientations et aux grands enjeux de plaidoyer de Coorace. La suite de la journée s'est concentrée sur le rôle et la posture attendue pour ses ambassadeurs en tant que représentant de Coorace en CDIAE.

Le plaidoyer en bref :



Coorace, en lien avec l'ensemble des réseaux représentant les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), alerte Olivier DUSSOPT sur les difficultés rencontrées par les ACI dans leurs territoires du fait des enveloppes budgétaires faibles et des interprétations strictes des administrations déconcentrées quant au développement de ce modèle.

DÉC.

COOACTIV : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC CO-SAVOIRS ET SAYARIS



Sur la base d'une expérimentation réussie de 2 ans auprès de 5 adhérents SIAE, Coorace et ses 2 partenaires Co-Savoirs et Sayaris décident d'allier leurs forces dans le cadre d'un partenariat national et d'offrir une solution au service des Entreprises d'Utilité Sociale et Territoriale et de tous leurs salariés. Ce partenariat découle d'une même vision, des approches similaires et des expertises complémentaires avec Co-Savoirs et Sayaris pour travailler ensemble l'inclusion par l'emploi à la maille fine des compétences.

Le 12 décembre 2022 marque la signature d'un partenariat fondateur d'une solution numérique de gestion de compétences adaptée à l'insertion par l'activité économique : CooActiv'.

Outil complet de suivi socio-professionnel et de gestion des formations, CooActiv permet de réaliser finement du management par les compétences.

Grâce à des modules intuitifs d'évaluation (compétences techniques et comportementales), le salarié est accompagné dans sa montée en compétences progressive par la formation courte, la pratique

voire la VAE (lien avec référentiel Répertoire national des certifications professionnelles). Dans une logique d'empowerment, les salariés en parcours prennent conscience de leurs capacités et de leurs compétences transférables.

Cette nouvelle solution Coorace outille et complète l'offre Vita Air proposée par Coorace :



Co-Savoirs

(Bureau de conseil et d'Etudes, expert en GPEC, créée en 2010).



Sayaris

(éditeur de solutions web, fruit d'un essaimage de la Scop Co-Savoirs, agrément ESUS).



Leurs actions sont axées sur l'inclusion des personnes dites « vulnérables sur le marché de l'emploi », particulièrement celles en situation de handicap et plus généralement de toutes personnes peu ou pas diplômées.

Grâce à une solide collaboration avec l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées) depuis plus de 10 ans et nouvellement à destination des ESAT (Établissements ou services d'aide par le travail), plus de 200 structures ont déployé la démarche de GPEC Co-Savoirs, et Sayaris compte environ 18 800 utilisateurs sur ses outils de gestion des compétences.

OFFRIR DES VACANCES AUX SALARIÉS EN PARCOURS !

Coorace accompagne des projets de développement d'activités culturelles et d'ingénierie de vacances. La fédération suit avec une attention particulière le projet de création d'un Comité d'activités sociales, sportives et culturelles (CASSC) du Grand Poitiers regroupant plusieurs SIAE et signe une convention de partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) pour permettre aux salariés en parcours de bénéficier de départs en vacances à travers le projet « aide au départ en vacances des salariés en parcours ». Après une expérimentation sur trois régions, un déploiement à plus grande échelle est prévu en 2023.



En 6 mois, ce dispositif permet le départ en vacances de 110 personnes. Les salariés en parcours d'insertion et leurs proches bénéficient d'une prise en charge s'élevant jusqu'à 75 % de leurs dépenses. Les adhérents peuvent ainsi s'approprier l'outil vacances pour l'inclusion des personnes et le renforcement de leur pouvoir d'agir !

De façon complémentaire, Coorace propose également deux webinaires pour permettre aux SIAE d'offrir des avantages à leurs salariés :

l'épargne salariale en partenariat avec le Crédit coopératif



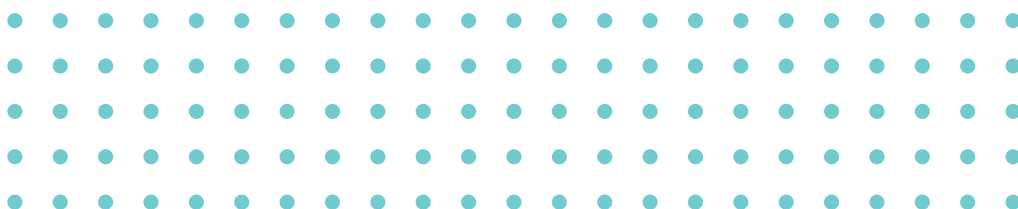
les chèques cadeaux et déjeuner avec Up



Le plaidoyer en bref :



Coorace rend sa contribution à la phase de préfiguration de France Travail au Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises Thibault GUILLUY. La fédération pointe notamment l'importance de garder l'IAE dans la gouvernance du dispositif à tous les échelons territoriaux ainsi que l'intérêt de financer via des conventions de coopérations les structures de l'insertion prêtes à repérer et orienter les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).



LES CHIFFRES CLÉS

2022

CHIFFRES JURIDIQUES ET INNOVATION

1 500

sollicitations juridiques

15

webinaires

384

participants

32

articles publiés

7

rubriques mises à jour « boîte à outils »

CHIFFRES FORMATION

1 143

personnes formées

163

formations sur l'année dont :

99 inter

64 intra

92%

taux de satisfaction des stagiaires

37

formateurs experts dans les territoires

Les chiffres du plaidoyer :

- 1 rencontre multilatérale avec Olivier DUSSOPT, Ministre du travail et plusieurs rencontres avec son cabinet.
- 10 rendez-vous avec la DGEFP.
- 6 rendez-vous avec la plateforme de l'inclusion.
- Plusieurs participations aux missions AI, formation, IGAS, IAE et agriculture/alimentation.
- 2 groupes de travail France Travail et une audition par Thibault GUILLUY, Haut-commissaire.
- 2 auditions au Sénat (Outre-Mer - TZ).
- 2 événements européens et 2 rencontres avec des eurodéputés, interviews (2 Directions, 1 ASH).
- 6 journées dans le cadre du collectif réemploi solidaire.
- 4 notes de position transmises aux pouvoirs publics (AI, formation, gouvernance, pilotage).

POUR LES ÉLECTIONS

- 7 propositions pour les présidentielles.
- 2 rendez-vous avec les équipes de campagne et promotion de nos propositions.
- Création d'un kit plaidoyer pour les élections législatives.
- Organisation d'un webinaire « élections législatives » pour les élus du réseau.

POUR LE PLF EN PARTICULIER

- 4 commissions permanentes contactées avec 5 députés rencontrés.
- 3 amendements rédigés et envoyés à 16 députés.
- Audition sur le rapport du budget de l'ESS et du travail.
- Deux courriers d'alerte sur le budget via l'inter-réseau.

LES PARTENAIRES

Coorace a noué des relations de confiance avec des partenaires reconnus pour leur engagement au service d'une économie sociale et solidaire.

Ces derniers accompagnent la fédération et ses adhérents dans le développement de leurs projets.

ILS SOUTIENNENT ET FONT CONFIANCE À LA FÉDÉRATION

FSE

Le Fonds Social Européen Plus (FSE+) est l'un des fonds structurels de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale. Il intègre en un seul instrument l'ancien Fonds social européen, l'Initiative pour l'emploi des jeunes, le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et le Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI).

Cette politique vise à appuyer la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, adopté en 2017 lors du Sommet européen de Göteborg, dont le plan d'action a été présenté par la Commission européenne le 4 mars 2021. Celui-ci propose de fixer trois grands objectifs à atteindre d'ici 2030 :

- Au moins 78 % des personnes âgées de 20 à 64 ans devraient avoir un emploi.
- Au moins 60 % des adultes devraient participer à des activités de formation chaque année.
- Le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale devrait diminuer d'au moins 15 millions.

L'objectif du FSE+ en France, doté d'un montant de 6,6 milliards d'euros, est de promouvoir l'emploi par le biais d'interventions actives permettant l'intégration et la réintégration sur le marché du travail, notamment pour les jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie renforcée pour la jeunesse, pour les chômeurs de longue durée, pour les groupes désavantagés sur le marché du travail et pour les personnes inactives, ainsi que par le biais de la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale.

Coorace, en tant que tête de réseau nationale de l'insertion par l'activité économique, bénéficie en 2022 du soutien du FSE+ pour répondre à la priorité 1 du programme, en faveur de l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus.



Cofinancé
par l'Union
européenne

DGEFP

Placée sous l'autorité du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) est chargée de proposer les orientations de la politique pour l'emploi et la formation professionnelle continue. Elle veille également à l'inscription de cette politique dans la stratégie européenne pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment dans le cadre des Fonds structurels (Fonds Social Européen et Fonds Européen de Développement Régional plus spécifiquement).

Depuis 2014, la DGEFP pilote la mise en œuvre la réforme de l'Insertion par l'Activité Economique et s'assure de son déploiement uniforme sur l'ensemble du territoire français. Dans le cadre de cette mission, la Mission Insertion Professionnelle de la DGEFP assure depuis lors le secrétariat du Conseil National de l'Insertion par l'Activité Économique.

Le soutien de la DGEFP à la fédération Coorace s'inscrit sous trois angles principaux :

- L'action de Coorace pour apporter son expertise dans la conception des politiques de l'emploi et de lutte contre le chômage, en contribuant activement aux réformes en cours et aux réflexions sur l'avenir de l'IAE et au-delà.
- L'accompagnement de nos 600 adhérents pour améliorer leurs pratiques vis-à-vis des salarié-e-s en insertion.
- Le soutien au développement de leur activité, notamment en relation avec les entreprises dites « classiques » et sous d'autres formes de coopération.

Ajouté à cela, Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) sont un interlocuteur unique, au niveau régional, pour toute question concernant notamment les politiques de cohésion sociale (protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, hébergement) et l'insertion sociale professionnelle.



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FONDATION AG2R LA MONDIALE

Créée en 2004, la Fondation d'entreprise AG2R La Mondiale intervient dans le domaine de l'intérêt général en complément de l'action publique et associative.

Ancrée dans l'Économie sociale et solidaire, elle a pour vocation de « contribuer à l'autonomie des personnes et au vivre ensemble tout au long de la vie » qu'elle traduit en orientations prioritaires : autonomie par l'éducation, autonomie par le travail, autonomie et engagement de la jeunesse, autonomie par la santé.

La Fondation AG2R La Mondiale soutient Coorace pour ses actions visant la structuration de filières inclusives et le renforcement dès la participation des salariés en parcours d'insertion à la vie de leur entreprise.



ANCV

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) est un établissement public à caractère industriel placé sous la tutelle du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre chargé du tourisme, et soumis au contrôle économique et financier de l'État. Elle a pour mission de gérer et développer le dispositif des Chèques-Vacances et, au moyen des excédents de gestion de cette activité, de concourir à la mise en œuvre des politiques sociales du tourisme et d'attribuer, conformément aux orientations définies par son conseil d'administration, des aides à vocation sociale en faveur des actions relatives aux équipements de tourisme et de loisirs ainsi qu'en faveur des actions contribuant à l'accès de tous aux vacances.

Dans ce cadre, l'ANCV a mis en place le programme Aides aux Projets Vacances dans lequel s'inscrit Coorace. Il vise l'inclusion de populations fragiles, bénéficiaires du programme, en utilisant le départ en vacances comme support de soutien social, au moyen d'un accompagnement spécifique voire d'une aide financière, sans lesquels ces bénéficiaires ne pourraient concrétiser leur départ en vacances.



LE CRÉDIT COOPÉRATIF AU CÔTÉS DE LA FÉDÉRATION ET DES ADHÉRENTS

Le Crédit Coopératif est la banque de référence des entreprises de l'économie sociale et solidaire, coopératives ou groupements d'entreprises, PME-PMI, associations, mutuelles, Entreprises Publiques Locales, organismes paritaires et organismes d'intérêt général.

Nombre de ses clients sont des acteurs de la solidarité : finance solidaire, microfinance, acteurs du monde du handicap, commerce équitable, environnement, solidarité internationale.

Par nature et par choix, il partage avec l'ensemble des entreprises d'économie sociale une vision responsable de l'économie.

Renouvelé chaque année, le partenariat avec le Crédit Coopératif porte sur 3 principaux axes pérennes : l'appui au développement des entreprises adhérentes, la gestion du Fonds de Garantie pour L'Intérim d'Insertion (FG2I), et le développement du microcrédit social. Le crédit Coopératif est par ailleurs régulièrement associé à l'organisation et à la valorisation des grands événements de la fédération.

HARMONIE MUTUELLE ESS

Harmonie Mutuelle ESS, les experts de l'économie sociale et solidaire d'Harmonie Mutuelle, mutuelle fondatrice du Groupe VYV. Forte de l'expérience de plus de 60 ans des équipes Chorum dédiées au développement et à l'accompagnement en Prévoyance Collective des structures de l'ESS, Harmonie Mutuelle ESS a l'ambition d'être l'acteur de référence du secteur de l'ESS. Harmonie Mutuelle ESS protège aujourd'hui plus de 700 000 personnes, soit 1 salarié sur 3 du secteur de l'économie sociale et solidaire et dénombre en outre 24 000 structures adhérentes. De la petite enfance à la fin de vie, Harmonie Mutuelle ESS propose une offre complète de garanties et de services (prévoyance, santé, épargne, retraite, etc.) construite en collaboration entre partenaires sociaux et clients. Coorace et Harmonie Mutuelle ESS suivent de près le sujet de la qualité de vie au travail.

MACIF

Assurance multi-métiers aux valeurs mutualistes, la Macif réunit 5,6 millions de sociétaires, adhérents et clients qui mutualisent leurs risques pour protéger ce qui est essentiel à chacun : sa vie, ses proches, ses biens.

Entreprise d'assurance citoyenne et engagée, elle construit depuis plus de 60 ans une relation de confiance durable avec ses sociétaires et adhérents, et s'attache à promouvoir et faire vivre les valeurs de solidarité et de démocratie. Axé sur les valeurs partagées de l'autonomie et du développement local, ce partenariat de longue date permet de favoriser l'interconnaissance des adhérents Coorace et des sociétaires de la Macif, notamment à travers l'organisation de deux événements en régions PACA et Pays de la Loire en 2022.



UPCOOP

UpCoop conçoit des solutions de paiement et des services à utilité sociale et locale qui donnent aux entreprises, aux CSE, aux collectivités et pouvoirs publics les moyens d'améliorer le pouvoir d'achat et la qualité de vie des salariés et des populations au cœur des territoires, tout en orientant la consommation vers les commerces locaux, le tissu culturel et associatif.

Partageant les valeurs communes de l'ESS, Coorace et UpCoop coopèrent pour permettre l'accès à une alimentation saine et durable ainsi qu'aux activités sportives et culturelles, et favoriser l'engagement des salariés grâce à un dialogue social innovant et à des conditions de travail attractives.



LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE

La Guyane est une Collectivité Territoriale Unique d'Outre-Mer et fait donc partie du système administratif et politique français. L'État est représenté sur le territoire par le Préfet de Région, qui a la charge des intérêts nationaux, du respect des lois, de la sécurité et du contrôle administratif. La Guyane est organisée en deux arrondissements, Cayenne et Saint-Laurent du Maroni qui est la sous-Préfecture située à l'ouest du territoire Guyanais.



ILS SOUTIENNENT ET FONT CONFIANCE À LA FÉDÉRATION



LES



AXES



coorace

*Entreprises d'utilité sociale
et territoriale*

DU

NOUVEAU

SOUFFLE...

COORACE AGIT POUR VOUS

OUTILLER ET FORMER

Parcours de formation certifiant CIP-Coordinateur(-rice) de projets d'utilité sociale et territoriale

Coorace obtient l'agrément du Ministère du Travail pour le titre professionnel CIP de niveau 5 et le complète afin de répondre aux spécificités de l'exercice du métier de CIP en SIAE. Cette formation certifiante et innovante vise à faire monter en compétences des professionnels qualifiés capables de promouvoir au cœur des missions du CIP le pouvoir d'agir et la dignité des personnes accompagnées, ainsi que la coopération inclusive avec l'écosystème territorial.

Cette formation certifiante, validée par le titre professionnel CIP de niveau 5 du Ministère du Travail, vise à faire monter en compétences des professionnels qualifiés capables de promouvoir au cœur des missions du CIP le pouvoir d'agir et la dignité des personnes accompagnées, ainsi que la coopération inclusive avec l'écosystème territorial.

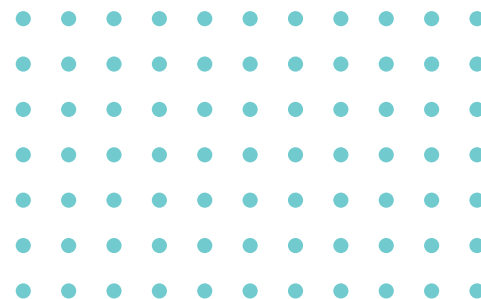
Objectifs pédagogiques :

- Accueillir les publics dans une approche inclusive en valorisant les parcours atypiques.
- Soutenir et accompagner les personnes tout au long de leurs parcours d'insertion dans la dynamique du pouvoir d'agir.
- Animer son réseau territorial et fédérer autour de projets d'insertion à fort impact social et territorial.

Sur le plan juridique, développement économique et innovation

Coorace accompagne les structures de l'insertion par l'activité économique dans la meilleure connaissance de la réglementation. Différents canaux de communication sont proposés aux adhérents et aux délégations régionales (plateforme juridique, l'utilisation de whatsapp pour les urgences (« allo juriste j'écoute », le téléphone, l'e-mail, la visio).

Des articles et notes juridiques sont publiés régulièrement (réforme de l'IAE, crise sanitaire, santé, pouvoir d'achat...) ainsi que des webinaires d'actualités. Des ateliers sont organisés en présentiel ou en visio. Avec la réforme de l'IAE, Coorace propose différents cycles d'ateliers régionaux ou nationaux.



EXPÉRIMENTER ET INNOVER

Coorace développe les passerelles sur certaines filières porteuses d'emploi (**Zest BTP, filière médico-sociale**) notamment à travers le déploiement des solutions Vita air et Zest.

Une solution de GPECT est travaillée avec nos partenaires Co-savoirs, expert méthodes et Sayaris, éditeur d'un logiciel spécialisé.

Expérimentée avec 5 SIAE, cette nouvelle offre proposée aux adhérents vise plusieurs objectifs. D'une part, valoriser les salariés en parcours en leur faisant prendre conscience de leurs capacités et mieux les accompagner dans leur projet professionnel. D'autre part, faciliter l'évaluation précise des compétences techniques et comportementales pour cerner celles restant à acquérir par la formation courte, la pratique voire la vae (lien avec référentiel RNCP). Elle permet aussi de faciliter le matching entre les compétences

attendues par les entreprises du territoire et celles détenues par les salariés des structures d'IAE sans rentrer dans un système de formations qualifiantes.

Ce rapprochement est possible grâce à l'évaluation précise des tâches des postes au sein même des entreprises - clientes, via des diagnostics de poste (lien avec démarche Coorace - Vita Air).

Grâce à la mise en place de cette solution puissante et innovante, l'adhérent se positionne ainsi en tant qu'expert GPEC avec une méthode complète et un outil puissant.

FILIÈRE PORTEUSE

Coorace développe les passerelles sur certaines filières porteuses d'emploi (**Zest BTP, filière médico-sociale**) notamment à travers le déploiement des solutions Vita air et Zest.

Dans l'objectif d'apporter des solutions pour aider les adhérents à accompagner leurs salariés en parcours dans leurs montées en compétence et leur accès à l'emploi durable, Coorace a expérimenté plusieurs solutions :

- Une solution numérique de suivi des accompagnement socio-professionnels et d'une gestion efficace par les compétences proposée par l'expert méthode GPEC Co-savoirs et l'éditeur de logiciel Sayaris.
- L'accompagnement à la mise en place de contrats de professionnalisation (parcours).

Des ateliers sur les filières sont réalisés en régions : **Atelier « l'innovation de demain au service de l'emploi »** réalisé en AuRA et développé dans d'autres régions pour identifier des filières porteuses et à haut potentiel.

COOPÉRER ET VALORISER LES TERRITOIRES

Coorace chargé de l'animation du dispositif national de soutien des PTCE

Sur mandat de 5 réseaux nationaux de l'ESS (ESS France, la Labo de l'ESS, RTES, le MES et Coorace), l'animation du dispositif national de soutien des Pôles territoriaux de coopération économique a été confiée par l'État à Coorace.

Cela consiste, de concert avec la Direction générale du Trésor à animer la gouvernance du dispositif, l'offre de service nationale et assurer le lien

avec les Cellules régionales d'animation (CRA) que développent les CRESS et les Préfectures de région. Favoriser globalement la bonne circulation de l'information avec l'ensemble des acteurs s'avère essentiel pour la réussite de cette mission.

Multipartite, la politique nationale de soutien des PTCE implique une grande diversité d'acteurs : PTCE existants, État, réseaux, acteurs nationaux et des représentants de territoire.



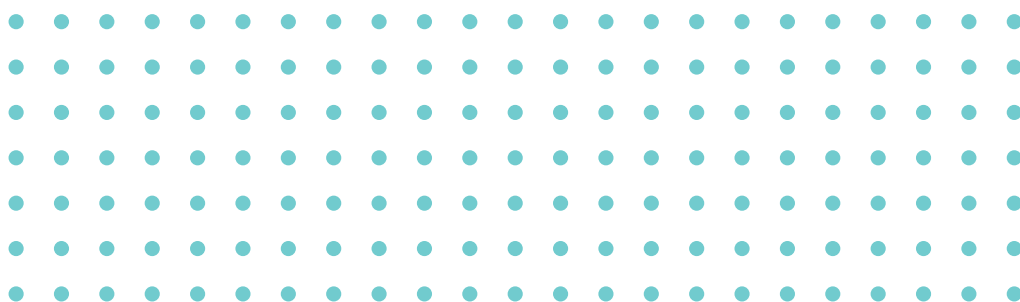
PTCE
Pôles territoriaux
de coopération économique

Le projet CEISE

Le Projet « Compétences des Entreprises Inclusives au Service de l'Économie » est présenté au Fonds de développement de l'inclusion (FDI) 2021, afin de soutenir les initiatives créatrices d'emploi. Coordinné à l'échelle nationale, le projet soutient l'action des délégations régionales auprès des adhérents, notamment à travers :

- La structuration du secteur de l'IAE dans les territoires.
- Des animations autour des filières de l'hôtellerie-restauration, du service à la personne, du BTP, du médico-social, de la propreté, du grand âge, ou encore des remplacements dans les collèges et lycées.
- Les rapprochements entre adhérents, entreprises et collectivités territoriales afin de développer des passerelles vers l'emploi et de favoriser les achats socialement responsables.
- Le déploiement d'outils et solutions Coorace : CAP, Zest, Vita Air, Coodiag, etc.

Entre mai 2021 et fin 2022, le Projet CEISE permet la création et la valorisation de 227,45 ETP, démontre la capacité des SIAE à créer des emplois et souligne le rôle de catalyseur de Coorace.



UNE NOUVELLE ORGANISATION

COORACE ENSEMBLE POUR UN NOUVEAU SOUFFLE

En 2020, le Conseil d'Administration de Coorace national impulsait un travail prospectif pour une nouvelle organisation stratégique de la fédération. En 2021, il proposait au groupe de travail ad hoc, en lien avec le bureau national, d'écrire de nouvelles propositions autour d'un schéma directeur présenté et voté en assemblée générale en 2022, articulé autour de 4 grands principes, piliers du fédéralisme à Coorace : le principe d'égalité, le principe de participation, le principe d'autonomie par le partage des compétences et le principe de solidarité.

a. Le principe d'égalité

Pilier du système fédéral, il garantit aux membres une égalité de traitement sans aucune distinction. Il rend possible l'unité dans la diversité et permet au réseau de construire une vision commune malgré les diversités et les particularités de chacun de ses membres.

b. Le principe de participation

Ce principe se caractérise par la participation des membres au sein des instances fédérales chargées d'élaborer la politique et de suivre son déploiement.

Il est une garantie de l'implication des membres dans les processus de changement liés aux orientations et à l'organisation du réseau.

c. Le principe d'autonomie par le partage des compétences

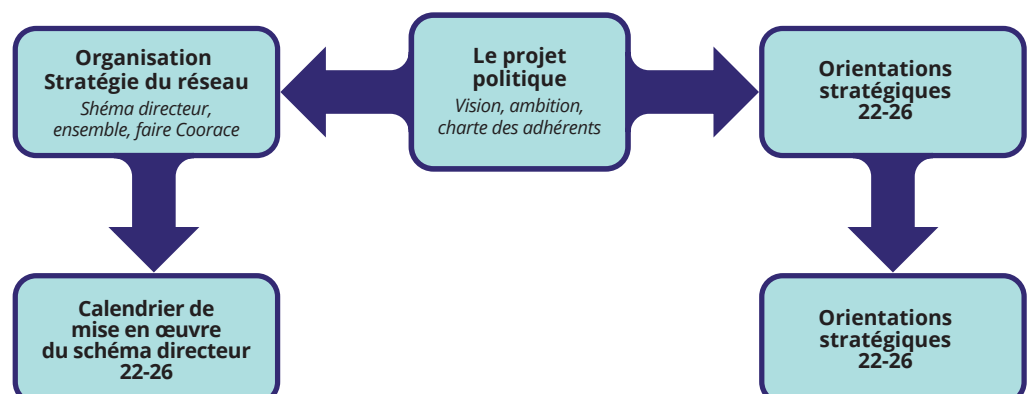
Le National jouit d'une autorité et d'une autonomie politique reconnues. Les compétences entre le National et les délégations régionales sont précisées et réparties par le règlement intérieur pour le cadre commun et contractualisées.

d. Le principe de solidarité

Il met en avant un devoir de responsabilité et de solidarité réciproque au sein de la fédération. Les membres sont moralement obligés les uns par rapport aux autres et les problèmes rencontrés par l'un ou plusieurs de ses membres concernent l'ensemble de la fédération.

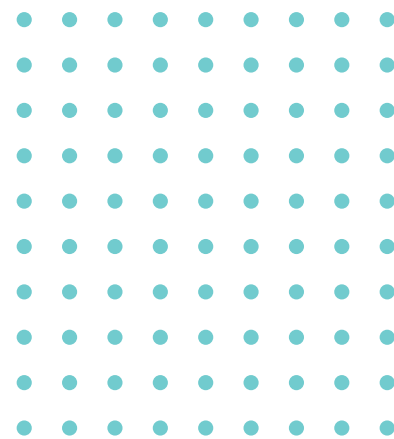
L'objectif du schéma directeur est d'asseoir une plus grande cohérence entre le projet politique et les orientations stratégiques, la gouvernance et l'organisation de Coorace, le plan d'actions stratégique et sa mise en œuvre opérationnelle.

Le groupe de travail, en lien avec le bureau national, a pour mission de suivre la déclinaison opérationnelle du schéma directeur par les commissions concernées.



NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2023 - 2026



Le réseau Coorace se mobilise et poursuit ses actions pour une société plus inclusive et solidaire. En 2021, pour définir des orientations stratégiques fortes, Coorace a réuni ses adhérents lors de 10 journées régionales de co-construction. Puis les adhérents réunis en Assemblée Générale avec le Conseil d'Administration ont voté 12 orientations stratégiques pour guider les actions du réseau sur les cinq prochaines années autour de 3 grandes missions :

- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et des collectifs.
- Agir pour développer des territoires solidaires.
- Agir pour promouvoir une société plus inclusive.

En 2022, ces orientations se sont déclinées sur l'ensemble des territoires par la création ou la mise en place d'actions concrètes par ou pour nos adhérents.

Pour mieux appréhender ces orientations, retrouvez un exemple de leur mise en œuvre au sein du réseau.

RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES ET DES COLLECTIFS

ORIENTATION N°1

Renforcer le pouvoir d'agir des personnes par l'acquisition d'une réelle autonomie sur le marché du travail et la mobilisation des droits individuels et collectifs.

Coorace développe des parcours de formations certifiantes en intégrant le pouvoir d'agir auprès des professionnels des SIAE.

Objectif du développement du pouvoir d'agir :

Favoriser l'autonomie et l'émancipation : L'accompagnement au développement du pouvoir d'agir permet aux personnes et aux collectifs de prendre en main leur propre vie.

Renforcer les compétences relationnelles :

L'accompagnement au développement du pouvoir d'agir peut aider les professionnels à renforcer leurs compétences relationnelles avec les personnes qu'ils accompagnent ou encadrent, à mieux comprendre leurs besoins et à mieux communiquer avec eux.

Renforcer l'estime de soi et la confiance en soi :

L'accompagnement au développement du pouvoir d'agir peut aider les personnes à renforcer leur estime de soi et leur confiance en eux-mêmes, ce qui peut contribuer à améliorer leur bien-être et leur qualité de vie.

Améliorer l'efficacité et la qualité du travail :

L'accompagnement au développement du pouvoir d'agir peut aider les professionnels à mieux comprendre les besoins des personnes qu'ils accompagnent ou encadrent, ce qui peut contribuer à améliorer l'efficacité et la qualité de leur travail.

Favoriser la participation active : L'accompagnement au développement du pouvoir d'agir peut encourager la participation active des per-

sonnes dans leur propre processus d'insertion professionnelle et sociale, ce qui peut contribuer à leur réussite.

Renforcer la cohésion sociale : L'accompagnement au développement du pouvoir d'agir peut favoriser la création de liens sociaux et le renforcement de la cohésion sociale entre les différentes personnes et collectifs qui participent à l'insertion par l'activité économique.

ORIENTATION N°2

Impliquer les personnes dans la redéfinition des métiers et des services de demain.

Expérimentation "Lanea" chez 5 adhérents

Une solution numérique de Gestion Prévisionnelle des compétences proposée par l'expert en méthode GPEC Co-savoirs, et l'éditeur de logiciel Sayaris est expérimentée par Coorace pendant 2 ans pour faciliter la transférabilité des compétences des salariés en parcours vers des métiers de demain.

Grâce aux adhérents **MSSV, NOVALISS, PARTAGE 44, ATRE 44 et SOLIPASS**, il est possible d'évaluer l'efficacité de la réponse spécifique apportée pour les salariés en parcours et l'impact dans leur fonctionnement interne.

« Nous sommes plus axés sur le salarié et ses compétences plutôt que ses difficultés » précise Claire SARRAZIN - directrice adjointe Novaliss. Elle souligne que cette solution « permet d'être plus pro ! Nous pouvons prouver ce que l'on faisait de manière intuitive ». Nathalie BEGON - directrice ATRE 44 ajoute « Cela change notre image sur notre capacité à faire monter en compétences ». Philippe BLIGUET - directeur Solipass - explique qu'en plus d'être « un accélérateur dans le placement en emploi cela permet de repositionner la structure, faire valoir les talents et les compétences mais aussi mieux connaître le tissu économique du territoire ».

Cette évaluation consolide le partenariat avec Co-savoirs et Sayaris sur 2022, avec comme perspective la solution CooActiv.

ORIENTATION N°4

Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue en lien avec l'accompagnement vers l'emploi des salariés. Veiller à la qualité des emplois proposés.

L'amélioration continue avec le dispositif CAP

CAP est une démarche d'amélioration continue des pratiques, des services, de l'organisation. En interne, elle engage tous les membres dans une réflexion sur le sens du projet.

En externe, elle permet de valoriser son engagement et de revendiquer les valeurs. Cette démarche s'appuie, notamment, sur un outil web de diagnostic qui permet d'avoir une photographie claire de la structure au regard des objectifs du référentiel élaboré par Coorace. Ce programme aide l'adhérent à mettre en œuvre un plan de progrès très concret et à visualiser l'offre de services de Coorace qui peut être mobilisée.

CAP est aussi pour ceux qui le souhaitent un premier pas vers les certifications qualité reconnues au niveau national et européen, ISO 9001 et (ou) label RSE.

Les structures de l'insertion par l'activité économique sont invitées à mettre en place des démarches d'amélioration continue afin d'améliorer leur organisation, leur pilotage et performance. Les SIAE sont accompagnées dans la mise en place de labellisations (RSE) ou de certifications (ISO 9001).

L'outil CAP permet de définir un plan de progrès à la fois sur la démarche d'amélioration continue mais aussi sur les axes de la SIAE (projet politique, accompagnement, développement économique). Le CAP deviendra la porte d'entrée de l'offre de services avec orientation sur les services apportés aux adhérents.

ORIENTATION N°5

Favoriser les lieux d'expression et de participation des salariés aux pratiques de l'entreprise pour mettre en avant leur expertise d'usage. S'engager à prendre en considération les propositions et à expérimenter leur mise en œuvre.

La commission salarié en parcours est une expérimentation permettant de créer au sein du CSE un espace de dialogue spécifique aux salariés en parcours.

Quatre commissions ont vu le jour en 2022 dans les SIAE adhérentes, abordant les thèmes suivant :

- Les conditions de travail ;
- L'accompagnement du parcours ;
- La barrière de la langue ;
- La réécriture et adaptation du livret d'accueil en FALC (Facile à Lire et à Comprendre).

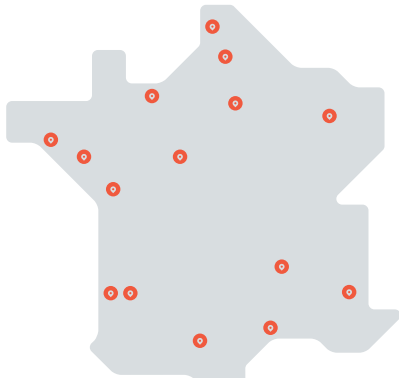
AGIR POUR DEVELOPPER LES TERRITOIRES SOLIDAIRES

ORIENTATION N°6

Favoriser les différentes coopérations de l'ensemble des acteurs du territoire afin de contribuer à la création, à la reprise, à la consolidation d'activités, ainsi qu'au développement d'une économie de proximité créatrice de liens solidaires.

Coorace favorise la coopération à tous les niveaux : TZCLD, PTCE, GES.

Le rapport sur les coopérations cité précédemment, permet de revenir sur 30 années d'initiatives et de solutions de coopération entre les acteurs pour répondre aux besoins des personnes et des territoires.



Une participation active d'animation du dispositif de soutien aux PTCE et la mise en place d'un bouquet de services.

Dans le cadre de sa fonction d'animation du dispositif de soutien des PTCE, et en lien avec le Secrétariat d'État à l'Économie sociale et solidaire et à la Vie associative, Coorace contribue à l'instruction des 76 candidatures à l'Appel à manifestation d'intérêt PTCE – Phase 2. Ce travail est mené de manière croisée et participative avec les Cellules régionales d'animation (CRA) et permet à 16 PTCE lauréats d'obtenir un soutien de 100 000 euros sur deux ans.



PTCE

Pôles territoriaux
de coopération économique

Saison
3

**Les PTCE lauréats de l'AMI
Phase 2**



Cartographie réalisée par :



ORIENTATION N°7

Favoriser l'expérimentation de nouvelles solutions en s'appuyant sur les compétences des personnes et sur les ressources du territoire.

Des ateliers sur les filières sont réalisés en régions : **Atelier « l'innovation de demain au service de l'emploi »** réalisé en AuRA et développé dans d'autres régions pour identifier des filières porteuses et à haut potentiel. Des groupes de travail sont mis en place autour de ces filières.

ORIENTATION N°8

S'impliquer dans l'émergence de territoires « inclusifs et solidaires » à différentes échelles, régionale, nationale, européenne.

La professionnalisation de la Guyane.

Coorace s'engage à la construction d'un modèle sociétal inclusif et solidaire se développant au cœur des territoires.

Fort de la structuration d'une première délégation régionale en Outre-Mer (Coorace Océan Indien) et en cohérence avec son ambition de s'engager auprès des territoires, le réseau s'implique depuis 2018 dans la structuration et la professionnalisation de l'IAE en Guyane. La création de la délégation régionale Coorace Guyane permet au réseau de créer et proposer une offre de services spéci-

quement adaptée aux entreprises d'utilité sociale et territoriale et aux besoins de ce territoire. Elle est structurée et construite après une phase préalable de diagnostic avec l'ensemble des SIAE guyanaises et permet aujourd'hui à Coorace d'être un acteur majeur de l'IAE sur le territoire.



AGIR POUR PROMOUVOIR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

ORIENTATION N°9

Participer au développement, au décloisonnement et au rayonnement de l'ESS dans les territoires.

Dans le cadre de la relance des PTCE, et du lancement du bouquet de service dédié, le réseau Coorace, les PTCE compagnons avec France Clusters organise un webinaire : « L'approche filière vecteur de dynamisation du territoire ». Ce webinaire revient sur les fonctions clefs du PTCE (animation territoriale des acteurs, mutualisation, R&D sociale...) et développe le rôle de la filière dans une démarche de développement

d'un PTCE. Pascal LAFONT a partagé son expérience avec le PTCE pôle Laine. Le projet du Pôle Laine est une démarche collective, qui vise à développer économiquement une filière historique, la filière laine, sur un territoire actuellement en difficulté, à (re)créer du lien entre les acteurs et à reconnaître la valeur de leurs activités. Le PTCE Pôle Laine permet de :

- Créer des emplois.
- Faire émerger les synergies entre les acteurs locaux.
- Valoriser les savoir-faire existants.
- Développer et relocaliser la Valeur Ajoutée.
- Communiquer sur la filière laine.

« PTCE : l'approche filière vecteur de dynamisation du territoire »

(Filières et PTCE : premiers éléments d'entrée en matière)



Christophe Chevalier
Archer



Pascal Lafont
Pôle Laine



Franck Guilley
Trivéo



Xavier Roy
France Clusters



Romain Slitine
IAE de Paris

ORIENTATION N°10

Développer et valoriser la fonction d'accompagnement à la citoyenneté dans les entreprises d'utilité sociale et territoriale (dialogue social, exercice démocratique, engagement associatif, qualité de vie au travail...). Évaluer son impact dans la performance des organisations.

Les valeurs d'accompagnement à plus de démocratie, et une meilleure prise en compte de l'utilité sociale et territoriale sont au cœur du projet politique de Coorace. Aussi, une démarche est en place pour accompagner les adhérents dans l'amélioration continue de leurs pratiques, de leurs services, et de leur organisation grâce à l'outil CAP.

Par cette méthode, la structure engage toutes ses parties prenantes dans une réflexion sur le sens du projet. Elle permet de valoriser en externe son engagement et de revendiquer les valeurs de Coorace.

Le référentiel CAP évalue l'entreprise sur quatre grands thèmes :

1. **L'identité** : les valeurs et principes de l'entreprise et de son projet, son utilité sociale territoriale et sa gouvernance démocratique.
2. **Les services** : proposés aux salariés en parcours et aux clients économiques.
3. **Les fonctions supports** ainsi que l'organisation de l'entreprise et de ses ressources.
4. **L'amélioration continue** : l'évaluation et les différentes démarches mises en place.

ORIENTATION N°12

S'appuyer sur les salariés et sur leur expertise des métiers de service à la population et du mieux vivre ensemble, construire des filières courtes d'emploi.

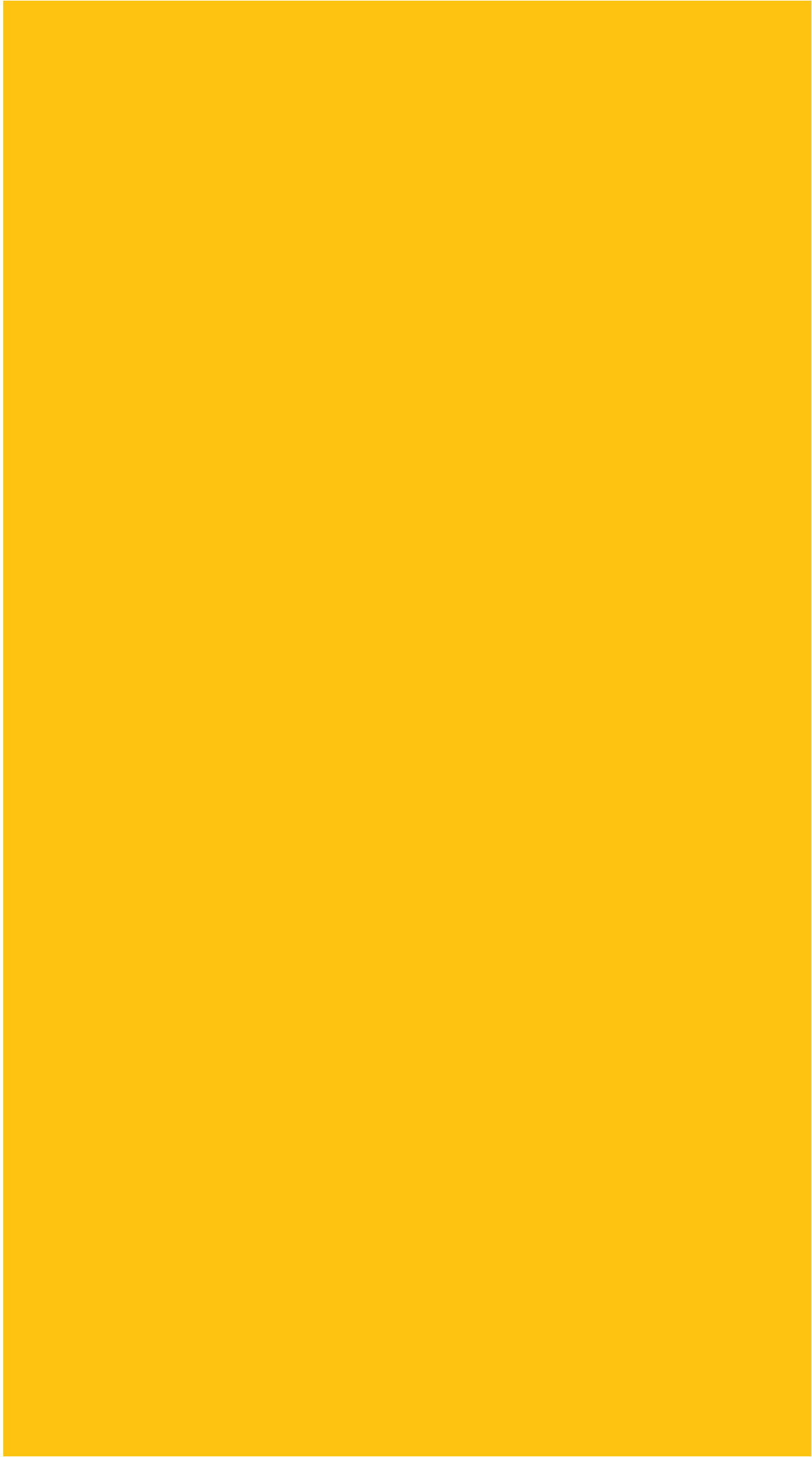
Une conciergerie solidaire et itinérante à Châtillon :

Forte de plus de 5 ans d'expérience dans le domaine de la conciergerie d'entreprise, Initiative Emploi, adhérente de Coorace innove et élargit son périmètre d'intervention avec ce projet. Depuis décembre 2021, un camion sillonne la

ville de Châtillon afin de proposer un service de conciergerie pour les personnes âgées et les aidants, répondant à leurs besoins du quotidien. De la livraison de courses au bricolage, en passant par le repassage à domicile, tout est fait pour leur simplifier la vie ! La mission de cette structure, réinventer le métier de concierge, le moderniser et le mutualiser tout en lui offrant des couleurs sociales et solidaires.

Découvrez le reportage en cliquant sur : <https://shorturl.at/dhnSY>







Cofinancé
par l'Union
européenne

Coorace 157, rue des Blains - 92220 Bagneux — contact@coorace.org — 01 49 23 70 50

www.coorace.org

